

# Les transformations contemporaines du droit dans le monde musulman

## Les usages contemporains de la référence à la *sharî'a* islamique

---

Jean-Philippe Bras et Nathalie Bernard-Maugiron

### Argumentaire

Les représentations les plus courantes des systèmes juridiques du monde musulman tendent souvent à sur-dimensionner la place de la *sharî'a*, présentée comme le principe constitutif du droit de ces pays. Or, sur un plan historique, le *fiqh* ne saurait s'analyser comme simple mise en œuvre du corpus de la *sharî'a*. De même, le droit islamique a souvent été « étatisé » dans les Etats musulmans contemporains, notamment par le biais des codifications. Aussi, son rapport au droit positif en vigueur se pose davantage en termes d'interpénétration que de coexistence ou d'affrontement.

Il est donc important d'apprécier la manière dont ce référent est mobilisé par les différents acteurs de la fabrique du droit et la place effective qu'occupe la *sharî'a* dans les systèmes juridiques contemporains du monde musulman. Si sa présence est tangible dans le droit de la famille, le droit international privé et parfois le droit pénal, qu'en est-il dans les autres secteurs du droit ? Comment -selon quelles techniques ?- le constituant, le législateur, le juge et les autres acteurs du débat public et des procédures judiciaires font-ils usage du référent *sharî'a* ? Dans une visée syncrétique ou antagoniste avec les autres sources du droit ? Et qu'entendent-ils par cette notion : des règles de droit positif ? de grands principes orientant l'élaboration du droit positif ? ou une méthode, mêlant *sharî'a* et règles de *fiqh* ? Une étude comparative de la réception et des transformations du droit islamique dans les systèmes juridiques contemporains devrait permettre de mettre en perspective la notion de *sharî'a* et d'interroger les postulats d'immutabilité et d'intangibilité de cette source du droit.

Mais l'un des traits caractéristiques des grands systèmes juridiques contemporains est leur capillarité (liée en partie aux dynamiques des populations, à travers les mobilités et les migrations). Aussi un certain nombre de valeurs et de normes d'origine islamique font l'objet, selon diverses modalités, d'une réception au cœur même des systèmes de droit des pays occidentaux dont l'étude fera également l'objet de ce séminaire. Ce phénomène, loin d'être nouveau, a toutefois pris une visibilité particulière ces dernières années en raison notamment de crispations croissantes, comme le révèlent les débats récents autour de la « burka » en France et en Belgique, de l'annulation d'un mariage pour absence de virginité de l'épouse ou de la question de l'interdiction des minarets en Suisse. D'autres questions récurrentes, parce que résultant souvent de l'application mécanique du droit international privé, continuent à soulever des conflits de valeurs culturelles, morales ou religieuses, essentiellement avec des principes en provenance de pays musulmans (ex. polygamie, répudiation ou tutelle matrimoniale), qui se traduisent... en conflits de droit.

Après une année 2008-2009 consacrée aux modes de codification du droit et une année 2009-2010 centrée autour de la figure du juge, le séminaire 2010-2011 s'intéressera donc aux usages contemporains de la référence à la *sharî'a* islamique à la fois dans le monde musulman et en Occident.

## Programme

9 décembre 2010, Séance de présentation du séminaire, Nathalie Bernard-Maugiron (chercheur, IRD/IISMM), *La shari'a dans les constitutions*

13 janvier 2011, Jean-Philippe Bras, (professeur, Université de Rouen), *Virginité et islam : le jugement de Lille*

27 janvier 2011, Ardechir Amir-Arjomand, (professeur, Université Shahid Beheshti, Téhéran), *Le rapport entre le droit et la shari'a en Iran : islamisation des institutions ou étatisation de la shari'a ?* »

10 février 2011, Stéphane Papi (chercheur associé à l'IREMAM), *L'influence juridique islamique au Maghreb*

10 mars 2011 : Marie N'Diaye (doctorante, IEP Bordeaux), *Usages problématiques de la shari'a dans un État laïc à majorité musulmane : le cas du Sénégal*

24 mars 2011 : Ali Mezghani (professeur, Université Paris 1), *Usages contemporains de la référence à la shari'a islamique : le cas tunisien*

31 mars 2011 (séance exceptionnelle), Mohamed Haddad (islamologue, professeur des universités tunisiennes), *Droit et société : sécularisation ou « allègement » de la charia ?*

28 avril 2011 : Nadia Marzouki (Institut universitaire européen de Strasbourg), *Les débats juridiques et publics sur la shari'a en Amérique du Nord*

5 mai 2011 (séance exceptionnelle), Léon Buskens (professeur, Université de Leiden, Pays-Bas), *L'incorporation des normes islamiques dans le système juridique marocain. La genèse d'un État de droit moderne*

12 mai 2011, Rachik Hassan, (Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Casablanca), *Religion et frontières nationales : à propos de l'islam marocain*

26 mai 2011, Lynn Welchman (Professeur, SOAS, Londres), *Le recours à la shari'a dans les discours sur la violence contre les femmes*

9 juin 2011 : 14h30-17h30 (horaire exceptionnel), Martin van Bruinessen et Michael Feener (NUS Singapore), *Références contemporaines à la shari'a. Regards croisés*

**Contacts** : [nathalie.bernard-maugiron@ird.fr](mailto:nathalie.bernard-maugiron@ird.fr), [jpbras@ehess.fr](mailto:jpbras@ehess.fr)